

Bonjour à toutes et à tous en ce 5 mai 2026,

La flottille pour Gaza à de nouveau été illégalement interceptée par Israël et deux personnes sont toujours en détention.

La ligue des Droits de l'Homme appelle à leur remise en liberté immédiate et dénonce avec force leur remise en liberté immédiate , dénonce les mauvais traitements en prison .

La LDH rappelle que l'initiative citoyenne et pacifique de la flottille visait à acheminer une aide humanitaire contre le blocus illégal. Elle appelle la communauté internationale à ne pas détourner le regard et demander sans relâche la respect du droit international et des sanctions contre Israël.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques contre les bateaux humanitaires , ces attaques de l'armée Israélienne piétinent encore une fois le droit international.

Nos rappelons que les flottilles sont des actions militantes et pacifiques qui ne violent aucune lois. Elles veulent contester et dénoncer le blocus de gaza illégal et criminel qui emprisonne une population civile de plus de 2 millions de personnes plongées dans le plus grand dénuement dû à cette guerre génocidaire.

176 citoyens européens membre de la flottille humanitaire GLOBAL SUMUD ont débarqué à l'aube du vendredi 1^{er} mai à l'aube du en Crête. Parmi eux trente blessés transférés vers le centre de santé local, tandis que les autres participants regagnaient progressivement leur pays respectif.

Deux hommes manquaient à l'appel : Saïf ABU KESHEK et Thiago AVILA , arrêtés puis transférés en Israël pour y être interrogés selon le ministère israélien des affaires étrangères.

Nous exigeons la libération de Saïf et Thiago. Ces deux militants sont passés devant un tribunal ce matin.

Plusieurs rassemblements ont eu lieu pour témoigner de notre solidarité envers les flottilles pour exiger la libération des personnes arrêtées et pour revendiquer leur droit à poursuivre leur navigation sans entrave.

La communauté internationale doit, de toute urgence, mettre fin à l'impunité de l'Etat israélien pour les crimes commis.

Seules des sanctions fortes pourront contraindre cet état au respect des règles les plus élémentaires du droit international.

Nous interpellons le ministère des affaires étrangères, les autorités françaises pour exiger la libération des personnes arrêtées et revendiquer leur droit à poursuivre leur navigation sans entrave.

La Ligue des Droits de l'homme appelle la communauté internationale à ne pas détourner le regard et demande sans relâche le respect du droit internationale et des sanctions contre Israël. LIBERTE POUR LA PALESTINE ! Brigitte Suzeau pour la section LDH AUXERRE.

